



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Sensibilisation du public au diabète et lutte contre les discriminations

Question écrite n° 25974

#### Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour lutter efficacement contre le diabète de type 1, notamment chez les enfants et les adolescents. Le diabète de type 1 et 2 est la quatrième cause de mortalité en Europe. Cette épidémie mondiale frappe aujourd'hui plus de 400 millions de personnes. En France, près de 4 millions de personnes en sont atteintes. Aujourd'hui la forme de type 2, qui touche environ 90 % des malades, fait déjà l'objet d'une politique de prévention pour favoriser un environnement et des habitudes de vie favorable à la santé en s'inscrivant dans le Programme national de santé publique et ainsi limiter la progression de la maladie chez les individus à risque. Par exemple, la mise en place de mesures afin d'informer les consommateurs comme l'étiquetage nutritionnel obligatoire et l'interdiction des fontaines à soda vont dans le bon sens tout comme le programme « Dites non au diabète » qui est expérimenté actuellement dans trois départements. Néanmoins l'essentiel des mesures et programmes de prévention ne sont adaptés qu'aux patients atteints par le type 2 de la maladie. Or le diabète de type 1, qui concerne environ 10 % des patients, est une maladie auto-immune qui survient surtout chez les enfants et adolescents et qui impose des injections quotidiennes d'insuline, doit également faire l'objet d'une attention particulière des autorités. Il entraîne en effet de graves maladies ou complications telles que les infarctus du myocarde, AVC, artérite des membres inférieurs pouvant aller jusqu'à l'amputation. Le diabète de type 1 est ainsi un véritable drame pour de nombreuses familles et doit devenir une priorité nationale pour développer la recherche et permettre une meilleure prise en charge et guérison de cette maladie. Par ailleurs, la législation actuelle interdit l'accès à certaines professions pour ces malades. Les derniers progrès dans le domaine de la surveillance de la glycémie, avec notamment le lecteur de mesure du glucose, FreeStyle Libre, et pour les malades atteints du diabète de type 1, Dexcom G4 Platinum, doivent permettre de réduire considérablement les professions qui sont encore interdites aux malades au nom du principe général de la non-discrimination à l'embauche selon les termes de l'article L. 1132-1 du code du travail. Le combat médiatique du jeune Haka, 12 ans, atteint de ce type diabète pour dénoncer notamment les discriminations à l'embauche mais également les contraintes pour conduire un véhicule doit pouvoir être entendu. Elle lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement entend prendre pour une meilleure prise en charge des patients atteints par le diabète de type 1. Enfin, elle souhaite savoir si elle envisage de proposer un nouveau dispositif législatif pour permettre un meilleur accès au marché du travail pour les individus atteints du diabète de type 1.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Emmanuelle Ménard](#)

**Circonscription :** Hérault (6<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25974

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 janvier 2020](#), page 378

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)